



RAPPORT ANNUEL 2023

LE MEDIATEUR COMMUNAL



MEDIATION



Jean-Pierre THERON



Le Rallye de Monte-Carlo

De retour à Gap en 2024

Le Tour de France





Depuis la mise en œuvre de la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du 21^{ème} siècle et le décret du 18 avril 2017 relatif à la médiation dans les litiges relevant de la compétence du juge administratif, la médiation, en tant que mode alternatif de règlement des litiges, connaît un essor sans précédent. Un texte est appelé à conforter la Médiation, texte qui nous intéresse directement, puisqu’il concerne l’instauration obligatoire de Médiateurs territoriaux dans certaines collectivités.

Le recours au Médiateur est gratuit et soumis à la confidentialité. Il doit être par ailleurs d’un accès direct et aisé, sa saisine devant être faite par écrit, par courrier, courriel, fax ou par le bureau accueil de leur lieu de réception. Il peut également s’autosaisir des situations qu’il juge préoccupantes.

Un certain nombre de principes guident le Médiateur dans l’exercice de sa fonction ; ces principes sont ceux que l’on retrouve dans tous les textes traitant de la médiation en général, notamment dans le code de déontologie de l’association nationale des Médiateurs. Ces principes rappelés ci-après constituent dès lors le cadre de référence de l’action du Médiateur des Collectivités Territoriales :

- **Indépendance et impartialité**
- **Respect des personnes, de leurs opinions et de leurs positions**
- **Ecoute équilibrée et attentive**
- **Respect du contradictoire**
- **Confidentialité**
- **Sens de l’équité**
- **Compétence et efficacité**
- **Transparence**

Je tiens à remercier toutes les personnes avec qui j'ai eu le plaisir de travailler au cours de cette 23ème année de Médiateur. Merci tout d'abord à Monsieur le Maire pour son soutien tout au long de l'année, Merci aussi aux Adjoints et aux élus ainsi qu'aux Directeurs de services, à Madame Sandrine VALLET pour le suivi du site, merci également à Monsieur le Directeur Général de l'OPH 05 pour son attention portée à mes courriers et enfin merci au service accueil et aux huissiers pour leur aide quotidienne.

Enfin je souhaite affirmer à nouveau toute ma volonté d'écoute et de service à l'égard des demandeurs et requérants qui font appel au Médiateur. Je conserve de cette nouvelle année de Médiation un souvenir fort de ces rencontres, chacune différente et toutes intéressantes par la diversité des situations traitées. Je suis profondément heureux d'avoir pu, dans la majorité des cas, apporter une solution satisfaisante.



LES CHIFFRES ET RESULTATS EXPOSES DANS CE RAPPORT MONTRENT COMBIEN LA MEDIATION EST DEVENUE UNE NECESSITE DANS NOTRE SOCIETE. L'ACCUEIL ET LES RECLAMATIONS POUR 2023 SONT ENCORE EN LEGERE AUGMENTATION.

**L'Année 2023 a représenté 46 après-midi d'accueil
les vendredis de permanence + 15 en semaine**

**Le Médiateur Communal
reçoit sur rendez-vous le vendredi après-midi en
Mairie(Bureau au 2^o niveau)**

**Pour prendre rendez-vous, merci de contacter
l'accueil de la Mairie au 04-92-52-24-24**

Ou

Passer en Mairie au service accueil.

En rejoignant, sur décision de Monsieur le Maire et de son Conseil Municipal, le réseau des médiateurs des collectivités locales, la ville de Gap marque sa volonté de pérenniser ce service et de l'inscrire dans un réseau national reconnu d'échanges d'expériences médiatrices. Une réunion annuelle regroupe les médiateurs territoriaux. Le réseau s'agrandit chaque année.

Quelques remerciements reçus

Madame A, concernant un dossier de régularisations demandées de sommes dues, revient vers moi pour me remercier de l'efficacité de suivi de son dossier.

Monsieur et Madame B, m'adressent leurs remerciements pour mes démarches administratives et mes qualités humaines en tant que bénévole.

Monsieur C me remercie d'avoir pris le temps et donné de mon énergie positive pour l'aide apportée à son dossier.

Monsieur D : "concernant mon problème sur la voie publique, je tiens à vous exprimer ma plus sincère gratitude pour votre intervention efficace et votre engagement, avec mes remerciements".

Madame E : "suite à votre aide concernant la remise de ma caution, je tiens à vous remercier pour votre aide et votre soutien".

Madame F : "suite à vos divers courriers concernant ma recherche de logement, je tiens à vous adresser mes vifs remerciements pour votre aide et votre écoute".

Réclamations 2023

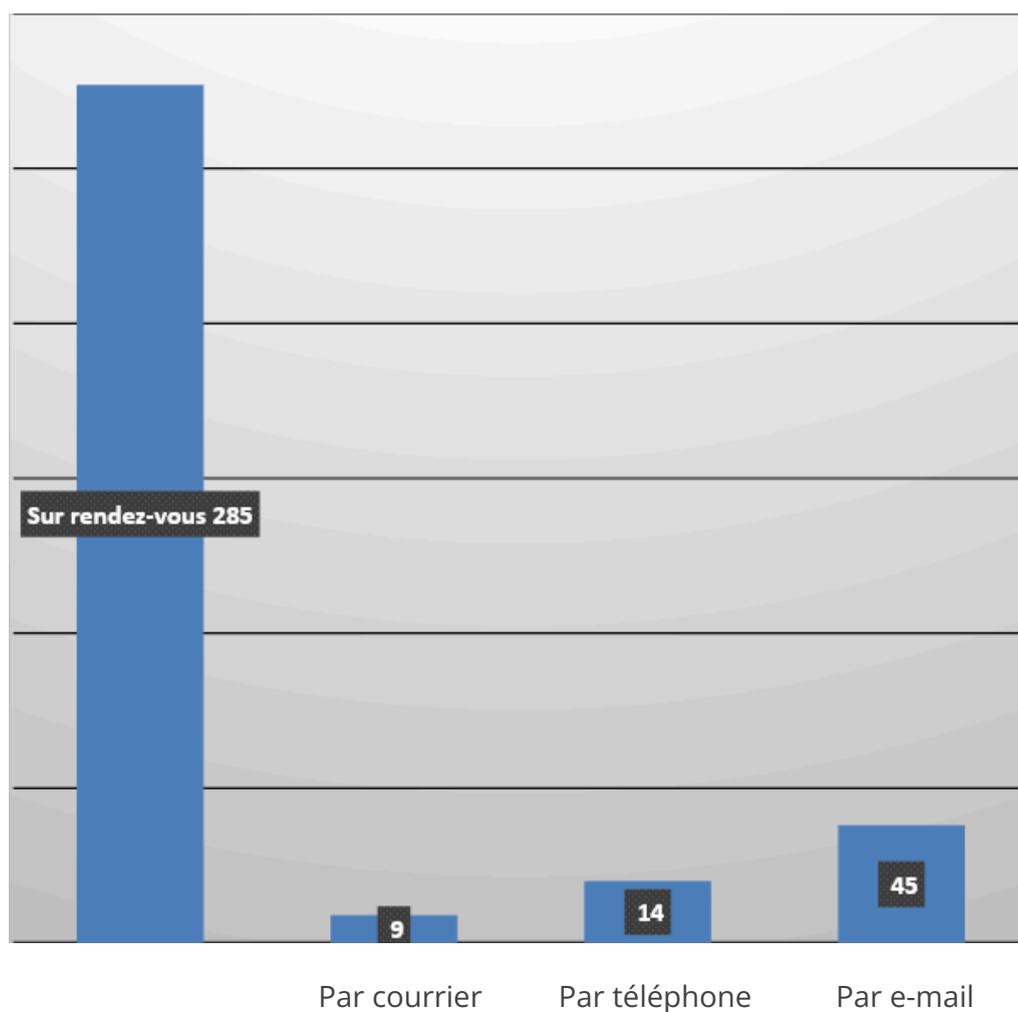
Sur rendez-vous : 285 (272 en 2022 et 272 en 2021)

Par courrier : 9 (10 en 2022 et 8 en 2021)

Par téléphone : 14 (14 en 2022 et 12 en 2021)

Par e-mail : 45 (45 en 2022 et 43 en 2021)

TOTAL : 353 (341 en 2022 et 335 en 2021)



Répartition par domaines

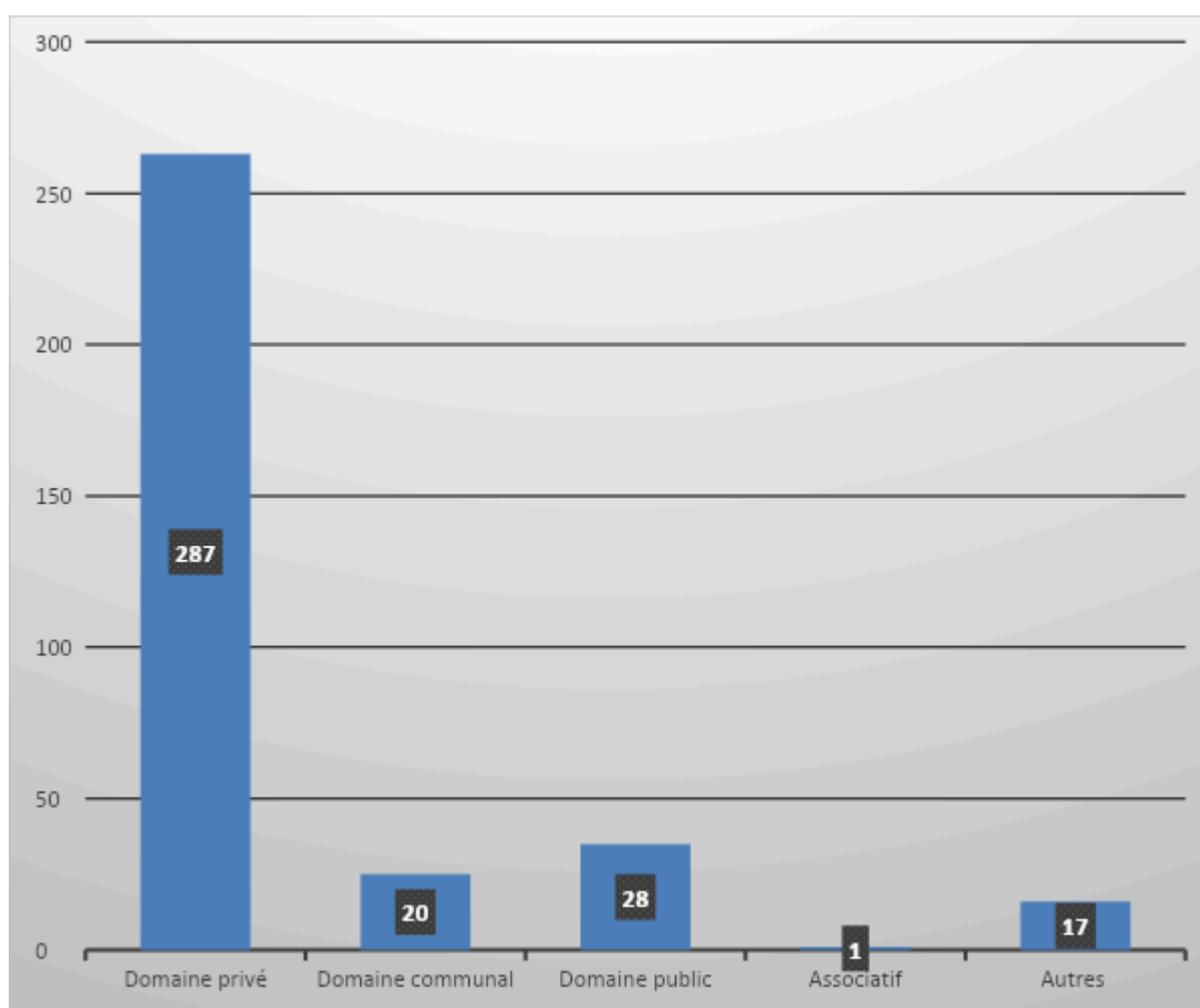
Domaine privé : 287 (275 en 2022 et 264 en 2021)

Domaine communal : 20 (22 en 2022 et 22 en 2021)

Domaine public : 28 (28 en 2022 et 33 en 2021)

Domaine associatif : 1 (1 en 2022 et en 2021)

Autres : 17 (15 en 2022 et 15 en 2021)

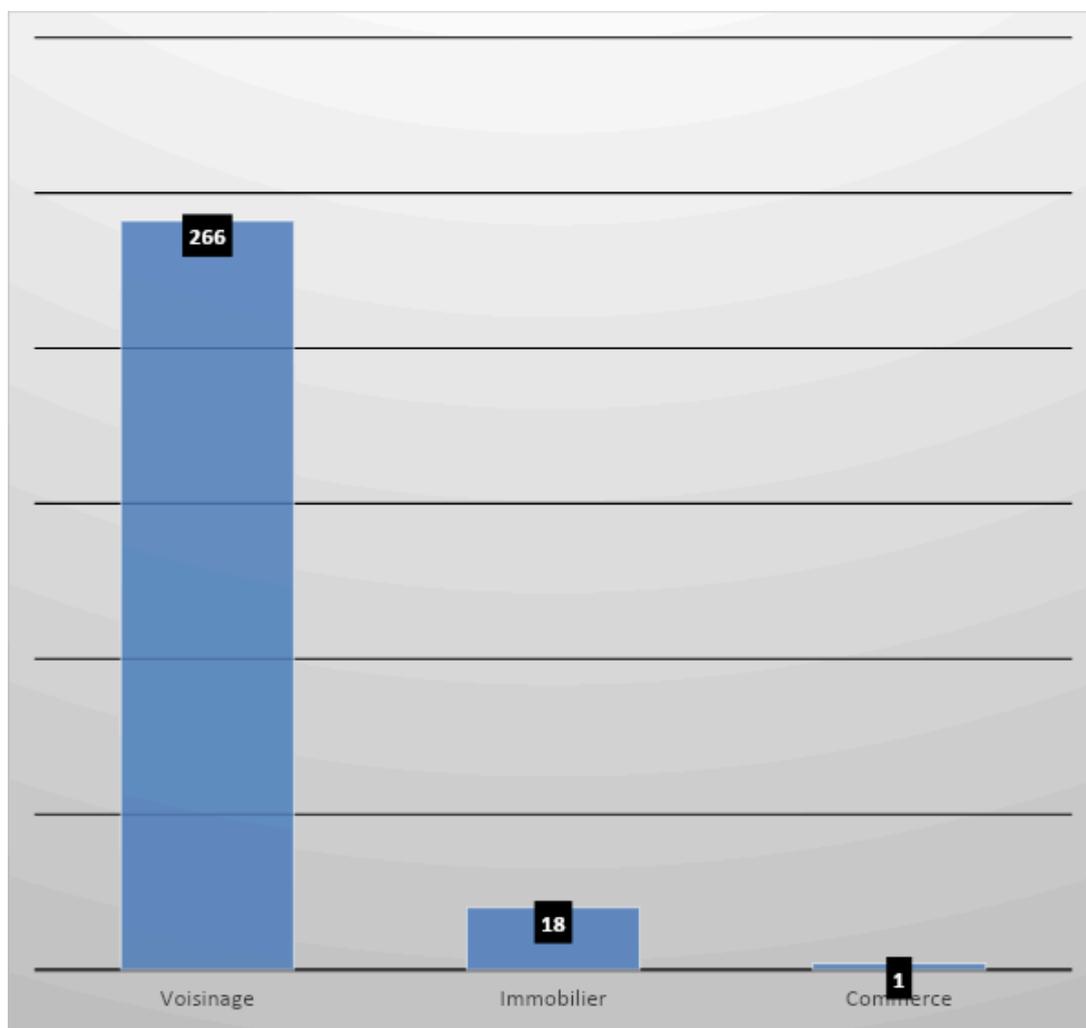


Domaine privé

Voisinage : 266 (253 en 2022 et 238 en 2021)

Immobilier : 18 (20 en 2022 et 018 en 2021)

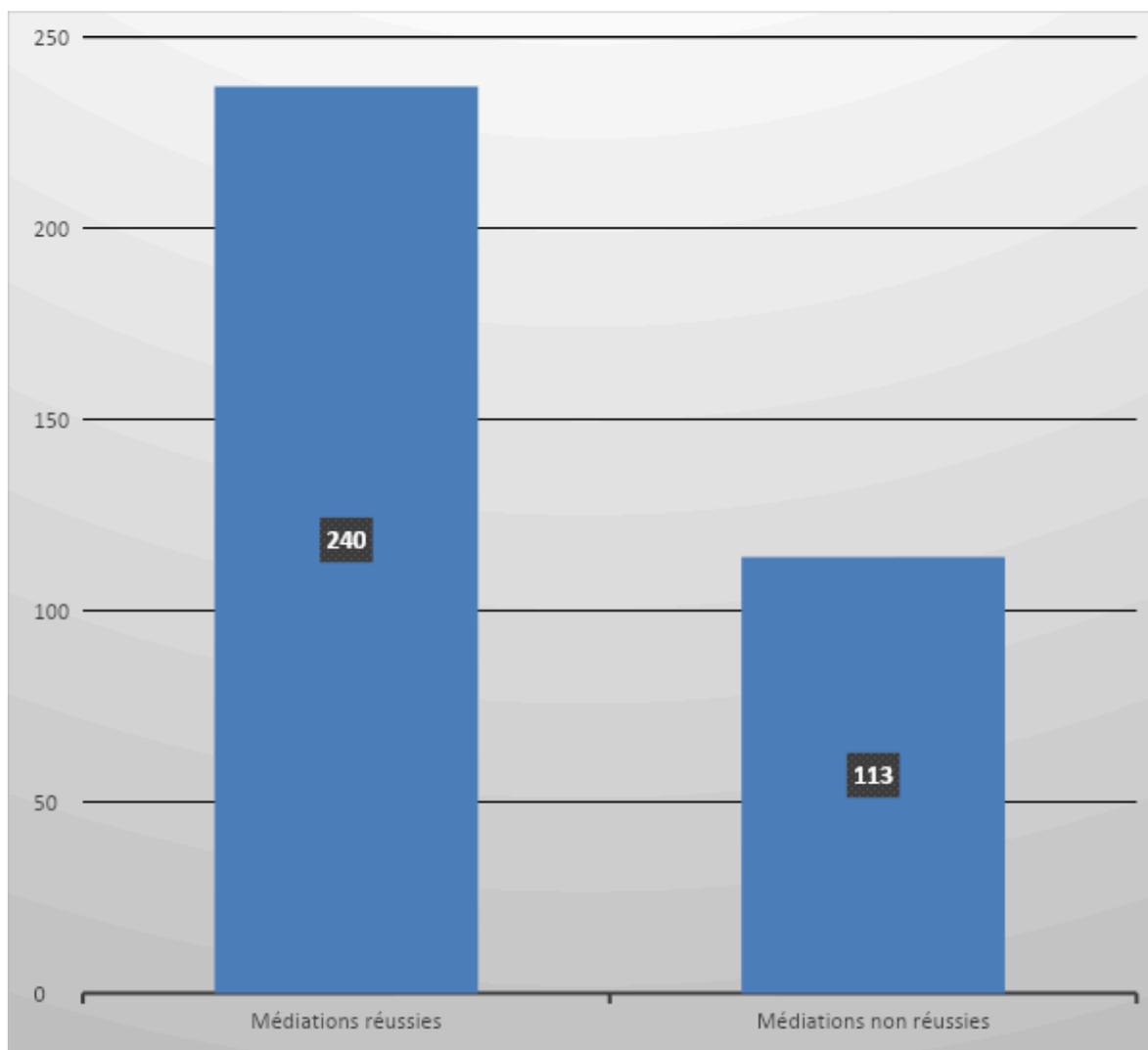
Commerce : 1 (2 en 2022 et 2 en 2021)



Taux de réussite

Médiations réussies : 240 (234 en 2022 et 233 en 2021)

Médiations non réussies : 113 (107 en 2022 et 114 en 2021)

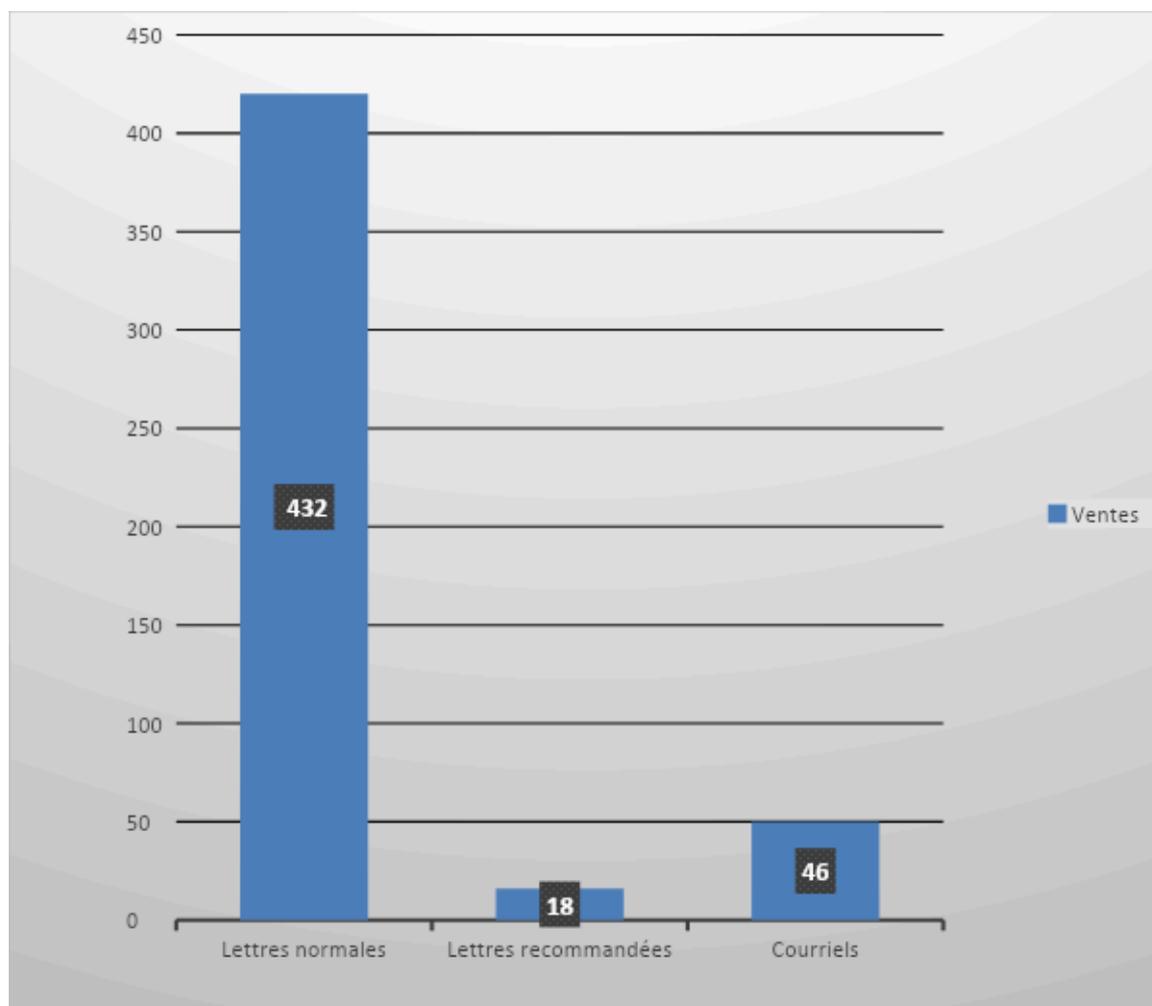


Courriers envoyés

Lettres normales : 432 (425 en 2022 et 415 en 2021)

Lettres recommandées : 18 (15 en 2022 et 14 en 2021)

Courriels : 46 (45 en 2022 et 50 en 2021)





En 2024 n'oublions pas la culture : Théâtre, Tempo et Quattro